



A l'attention de M. Édouard PHILIPPE
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75000 Paris SP 07

Paris, le 14 septembre 2018

Objet : Lettre ouverte sur la chaleur renouvelable

Monsieur le Premier Ministre,

Dans la perspective de la nouvelle programmation pluriannuelle de l'énergie et de la prochaine loi de finances pour 2019, le Club de la Chaleur Renouvelable, qui regroupe les associations et fédérations (AMORCE, AFPG, ATEE, CIBE, ENERPLAN, FEDENE, SER et Via Sèva) représentant les acteurs français du secteur des énergies renouvelables thermiques (biomasse, biogaz, géothermie, solaire thermique, énergies de récupération) souhaite vous témoigner de leurs très vives inquiétudes concernant l'état de ces filières françaises et leur développement.

La chaleur est un enjeu majeur de la transition énergétique de notre pays puisqu'elle représente aujourd'hui la moitié de la consommation énergétique française et reste majoritairement produite par des énergies fossiles, importées et carbonées.

Si la France s'est fixé un objectif national de 32% d'énergies renouvelables dans sa consommation finale d'ici 2030, plus de la moitié de l'effort à réaliser consiste à développer la chaleur renouvelable à raison de 9 TWh/an d'ici 2030. Au-delà de sa forte contribution à la transition énergétique et à la lutte contre le changement climatique de notre pays, la chaleur renouvelable représente également un formidable levier de relance économique et de création d'emplois locaux, y compris dans les territoires les plus ruraux, et un moyen de réduire le déficit commercial de la France. Enfin, la filière est à même de répondre efficacement à la thématique émergente du froid renouvelable en termes d'adaptation au changement climatique, tant pour les process industriels que pour assurer un meilleur confort d'été.

Malgré ces multiples bénéfices, la France a pris un retard considérable dans le développement de la chaleur renouvelable, avec un rythme de croissance trois fois inférieur à celui prévu par la programmation pluriannuelle de l'énergie.

Dans le secteur tertiaire et industriel, un projet sur deux est abandonné car la solution de chaleur renouvelable pourtant soutenue par le Fonds chaleur n'est pas suffisamment compétitive pour les usagers par rapport aux énergies fossiles même assujetties à la contribution carbone, et pas suffisamment attractive pour les porteurs de projets et les maîtres d'ouvrage. Dans le secteur résidentiel, il est indispensable que le futur dispositif amené à remplacer le crédit d'impôts soit correctement calibré afin de permettre aux foyers français d'avoir plus facilement accès à de la chaleur renouvelable individuelle.

Ce constat a été porté publiquement par nombre d'acteurs et encore récemment à l'occasion de la préparation de la stratégie nationale bas-carbone, ainsi que par la Cour des comptes dans le cadre de son enquête sur le soutien aux énergies renouvelables, menée à la demande de la Commission des finances du Sénat : *« Dès lors qu'elle représente plus de la moitié de la consommation énergétique nationale, la chaleur représente un enjeu essentiel du développement des énergies renouvelables. (...) Compte tenu d'un contexte de prix des énergies fossiles très bas, un niveau d'aides plus élevé s'avère nécessaire pour rétablir la compétitivité des projets de chaleur renouvelable. »*.

La solution est pourtant simple, comme le précise la Cour des comptes : pour faire émerger de nouvelles opérations, il faut agir sur leur attractivité économique, tant pour les opérateurs, avec de meilleurs taux de rendement interne des projets, que pour les usagers qui doivent avoir la garantie de faire une économie dans un marché de la fourniture d'énergie désormais libéralisé.

Pour y parvenir, nous demandons en urgence une augmentation significative du niveau d'aide moyen apporté par le Fonds chaleur sur chaque projet de production et de distribution de chaleur renouvelable. Cette augmentation ne remettra pas fondamentalement en cause l'efficacité économique du dispositif encore reconnue récemment par la Cour des Comptes. Dans la durée, le niveau d'aide par projet pourra être réévalué en fonction de la trajectoire future de la contribution climat-énergie, d'ici trois à quatre ans, dès lors que la France aura rejoint la trajectoire de développement de la chaleur renouvelable prévue par la loi de transition énergétique pour la croissance verte. En parallèle, une meilleure lisibilité et visibilité doivent être apportées aux mécanismes d'aides et aux mesures d'accompagnement associées, qui sont essentielles pour faciliter les réflexions en amont des projets et les passages à l'acte.

L'impact économique d'une telle mesure est marginal dans la politique énergétique de notre pays – quelques centaines de millions d'euros sur un ensemble de soutiens à la transition énergétique de plusieurs milliards d'euros – et sera largement compensé à court terme par les retombées économiques et en termes d'emplois au niveau local.

Monsieur le Premier Ministre, décarboner le secteur de la chaleur en développant la chaleur renouvelable est un acte essentiel pour réussir la transition énergétique et respecter les engagements internationaux de la France en matière de lutte contre le changement climatique, mais aussi en termes de maîtrise de la facture énergétique des Français et de la France. Enfin il est générateur d'emplois locaux, non délocalisables et pérennes dans tous les territoires.

Donnez-nous enfin les moyens de contribuer, de façon significative et à coût maîtrisé, à l'effort de rattrapage de l'un des objectifs prioritaires de la transition énergétique de notre pays, et évitez ainsi de vous rendre responsable de l'échec du développement de la chaleur renouvelable sur lequel s'était engagé le Président de la République.

Au vu de l'urgence de la situation, les membres du Club de la Chaleur Renouvelable souhaiteraient vous rencontrer personnellement pour vous faire part de nos inquiétudes et pour ouvrir avec vous et entamer ensuite avec vos services les discussions sur l'évolution du Fonds chaleur sur la base des données techniques et économiques partagées.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'assurance de notre plus haute considération.

Gilles VINCENT



Président d'AMORCE

Jean-Jacques GRAFF



Président de l'AFPG

Christian DECONNINCK



Président de l'ATEE

Mathieu FLEURY



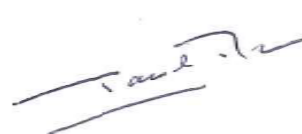
Président du CIBE

Daniel BOUR



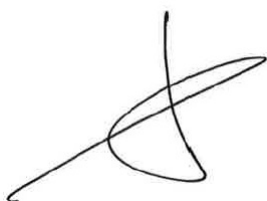
Président d'ENERPLAN

Pascal ROGER



Président de la FEDENE

Jean-Louis BAL



Président du SER

Guillaume PLANCHOT



Président VIA SÉVA

Copie à M. François DE RUGY – Ministre d'État, Ministre de la Transition Écologique et Solidaire.